

1966 : LA GRÈVE DES FEMMES DE LA FN À HERSTAL

Aurélie ROUHART



Au début des années 60, l'**égalité sociale** devait, en théorie, être acquise depuis plusieurs années. Le Traité de Rome, signé le 25 mars 1957 par les six nations fondatrices¹ de la future Union européenne, crée la Communauté économique européenne (CEE). Ce traité instaure, dans son article 119, le principe d'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins pour un même travail. Néanmoins, cette disposition n'est pas mise en application et devient une revendication des ouvrières en Belgique.

En 1962, un accord est conclu dans le secteur des fabrications métalliques. Celui-ci stipule que, pour la fin de l'année 1965, le salaire des femmes devrait valoir 85% de celui des hommes. Néanmoins, au terme de ce délai, l'accord n'est pas respecté et les patrons souhaitent le renégocier.

C'est dans ce contexte que, le 8 novembre 1965, débutent des discussions au niveau national pour l'établissement d'une nouvelle convention qui doit réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Quelques mois plus tard, le 16 février 1966, 3 000 femmes de la Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal (FN) **se mobilisent** : elles arrêtent le travail et partent spontanément en grève, déclenchant une action de grande envergure.



Manifestation des femmes lors de la grève de 1966, devant l'entrée de la FN à Herstal

En effet, au fil des semaines, le mouvement va s'étendre à d'autres entreprises du secteur de la fabrication métallique, mais deviendra également un combat européen. En se référant pour la première fois à l'article 119 du Traité de Rome afin de légitimer leur action, les ouvrières de la FN voient leur combat s'étendre à travers différents pays européens. Cette lutte n'implique donc plus seulement les travailleuses de la FN, mais bien chaque femme qui se sent concernée par ces nouvelles revendications.

Les ouvrières revendiquent d'une part une augmentation salariale et d'autre part une égalité barémique, sous le slogan « à travail égal, salaire égal ». Aux différences salariales s'ajoute la différence d'accès à l'apprentissage du métier. En effet, alors que la main-d'œuvre féminine représente 30% de l'ensemble des ouvriers, les femmes, dont la formation scolaire se limite souvent à l'école ménagère, n'ont pas accès aux formations internes qu'organise l'entreprise et sont appelées les « femmes-machines ».



Manifestation des femmes lors de la grève de 1966 à la FN



Affiche de l'Union des Femmes, 1966

¹ La France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et le Luxembourg.

Le 18 février 1966, après **concertation**, un accord national est finalement signé mais il ne garantit qu'un franc d'augmentation par heure. C'est loin de contenter les revendications des grévistes qui souhaitent une augmentation salariale de cinq francs par heure et entendent poursuivre leur action.



Lucie Henrard, gréviste, lors d'une assemblée à la Salle de La Ruche à Herstal

Dès le début du mouvement, les syndicats reconnaissent la grève et de nombreux pourparlers s'engagent. Le 4 mai, après 12 semaines de concertation sociale et 10 assemblées générales, les négociations entrent dans une phase décisive. Un **accord** est alors soumis aux grévistes. Il énonce une première augmentation salariale de deux francs dès la reprise du travail et une deuxième augmentation de 75 centimes à partir du 1^{er} janvier 1967.

Cet accord est voté par bulletin secret et est approuvé par la majorité des grévistes, mettant ainsi un terme à la grève. Si cet accord reste insuffisant pour les ouvrières, beaucoup l'ont accepté à cause de leur situation financière devenue précaire au fil des semaines.

Cette grève, loin de n'être qu'un simple fait parmi d'autres dans l'histoire du mouvement ouvrier belge, deviendra surtout le symbole du refus de toutes les inégalités entre les hommes et les femmes et marquera un tournant dans l'**émancipation** de ces dernières.

Orientation bibliographique

COENEN Marie-Thérèse, *La grève des femmes de la FN en 1966*, Bruxelles, Pol-His (Politique et Histoire), 1991.

COENEN Marie-Thérèse, KEYMOLEN Denis, *Pas à pas. L'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'État à l'émancipation féminine, 1991.

Femmes en colère. Leur combat d'hier et d'aujourd'hui pour demain. Dossier pédagogique, [en ligne], http://www.femmesencolere.be/assets/docs/dossier_pedagogique.pdf (page consultée le 12/07/2016).

GUBIN Eliane (dir.), *Le siècle des féminismes*, Bruxelles, Éditions de l'Atelier, 2004.

VAN ROKEGHEM Suzanne, VERCHEVAL-VERVOORT Jeanne, AUBENAS Jacqueline, *Des femmes dans l'histoire en Belgique depuis 1830*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2006.

Iconographie

« Manifestation des femmes lors de la grève de 1966, devant l'entrée de la FN à Herstal », photographie, Musée de la Vie wallonne, 1966.

« Manifestation des femmes lors de la grève de 1966 à la FN », photographie, Musée de la Vie wallonne, 1966.

« À travail égal, salaire égal », affiche, Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale – IHOES (Seraing), 1966.

« Lucie Henrard, gréviste, lors d'une assemblée à la Salle de La Ruche à Herstal », photographie, Musée de la Vie wallonne, 1966.